



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8346^e séance

Lundi 10 septembre 2018, à 10 heures
New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
Chine	M. Ma Zhaoxu
Côte d'Ivoire	M. Ipo
Éthiopie	M ^{me} Guadey
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Kazakhstan	M. Umarov
Koweït	M. Alotaibi
Pays-Bas	M ^{me} Gregoire Van Haaren
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
Suède	M. Skoog

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Corruption et conflits

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Corruption et conflits

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. John Prendergast, Directeur fondateur du Projet Enough et cofondateur de The Sentry, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. António Guterres, Secrétaire général, à qui je donne maintenant la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence américaine du Conseil de sécurité d'avoir organisé cette séance d'information, qui témoigne de la reconnaissance de l'importance de la lutte contre la corruption dans le cadre de nos efforts pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

La corruption est présente dans tous les pays, riches et pauvres, du Nord et du Sud, développés et en développement. Les chiffres révèlent l'ampleur surprenante du problème. Le Forum économique mondial estime que le coût de la corruption représente au moins 2,6 billions de dollars, soit 5 % du produit intérieur brut mondial. Selon la Banque mondiale, les entreprises et les particuliers paient plus d'un billion de dollars en pots-de-vin chaque année.

La corruption prive les écoles, les hôpitaux et d'autres établissements de fonds dont ils ont un besoin vital. Elle pourrit les institutions, car les fonctionnaires s'enrichissent ou ferment les yeux sur la criminalité. Elle prive les personnes de leurs droits, chasse les investissements étrangers et porte atteinte à l'environnement. La corruption engendre la désillusion à l'égard du gouvernement et de la gouvernance et est souvent à l'origine de dysfonctionnements politiques et de désunion sociale. Les pauvres et les personnes vulnérables souffrent de manière disproportionnée, et l'impunité aggrave le problème.

La corruption peut être un déclencheur de conflits. Lorsque les conflits font rage, la corruption prospère. Et même lorsque les conflits diminuent, la

corruption peut entraver la reprise. La corruption se nourrit de l'effondrement des institutions politiques et sociales. Ces institutions ne sont jamais plus en crise qu'en période de conflit. La corruption est liée à de nombreuses formes d'instabilité et de violence, telles que le trafic d'armes, de stupéfiants et de personnes.

Les liens entre la corruption, le terrorisme et l'extrémisme violent ont été reconnus à maintes reprises par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Les avoirs volés par la corruption peuvent être utilisés pour financer d'autres crimes, y compris des actes extrémistes violents et terroristes.

Des enquêtes à grande échelle sur la corruption menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont révélé que la corruption d'agents publics était particulièrement élevée dans les zones touchées par les conflits. Dans les situations de conflit, les parties prenantes telles que les commissions de lutte contre la corruption, la société civile et les médias peuvent être affaiblies ou entravées dans leur travail essentiel.

Les conséquences de la corruption en temps de conflit peuvent être particulièrement dévastatrices, car elles peuvent affecter les besoins les plus élémentaires et exacerber la faim et la pauvreté.

Les États Membres doivent être en première ligne dans la lutte contre la corruption. Il est particulièrement important de renforcer les capacités des commissions nationales de lutte contre la corruption et les poursuites judiciaires. Les gouvernements peuvent également renforcer les efforts de lutte contre la corruption en garantissant l'indépendance du pouvoir judiciaire, une société civile dynamique, la liberté des médias et une protection efficace des dénonciateurs. La communauté internationale peut compléter ces efforts en luttant plus efficacement contre le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale et les flux financiers illicites qui privent les pays de ressources indispensables et alimentent la corruption.

Comme les membres du Conseil le savent, j'ai demandé que l'on redouble d'efforts pour prévenir les conflits et parer rapidement aux risques avant toute escalade. Dans cet esprit, la lutte contre la corruption et le règlement des problèmes de gouvernance, qui sont à l'origine de nombreux conflits, doivent être une composante des approches préventives. C'est une occasion pour fonder solidement la confiance et la responsabilisation et pour renforcer la résilience de la société face aux crises.

Dans les opérations de paix, notre engagement doit être conçu et concrétisé dans une optique anticorruption plus claire afin de renforcer une culture de responsabilité et de respect de l'état de droit. À son sommet de janvier dernier, l'Union africaine a décidé de faire de 2018 l'Année africaine de lutte contre la corruption. Je suis heureux de noter que les efforts faits en matière de lutte contre le blanchiment d'argent au Nigéria et en Tunisie ont permis la restitution de fonds.

Comme je l'ai dit à l'Assemblée générale en mai, en marquant le quinzième anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la corruption, le rôle de l'Organisation des Nations Unies est crucial. L'Organisation peut aider les États Membres de plusieurs façons, qui vont du partage des pratiques optimales à l'appui aux efforts visant à renforcer les institutions nationales chargées de lutter contre la corruption. La Commission internationale contre l'impunité au Guatemala en est un bon exemple.

Avant l'adoption de la Convention, il n'existait aucun instrument mondial pour criminaliser la corruption ou recouvrer les sommes volées. Aujourd'hui, 186 États sont parties à la Convention, et des lois pénalisant le crime de corruption sont en vigueur dans quasiment tous les pays du monde. Les solides mécanismes d'évaluation par les pairs institués par la Convention ont servi de cadre mondial de coopération internationale pour renforcer la prévention, perturber les opérations de blanchiment d'argent, récupérer l'argent volé déposé dans des banques étrangères et autres actions nécessaires. J'encourage tous les États Membres à la mettre en œuvre avec une plus grande détermination.

Il nous faut aussi mettre à profit les progrès de la technologie, qui nous permettent de renforcer massivement la participation du public à la gouvernance et d'améliorer la responsabilisation. Dans le même temps, nous savons qu'il faut que les conventions et les mesures juridiques soient complétées par un leadership fort, qui érige la corruption au rang de préoccupation et qui en fasse un domaine d'action prioritaire.

Partout dans le monde, on continue de se dire outré par la corruption des dirigeants et par le fait que la corruption est profondément enracinée dans les sociétés. On demande à juste titre à la classe politique d'œuvrer dans la transparence et de façon responsable ou de laisser la place à ceux qui en ont la volonté. Je demande aux dirigeants du monde entier d'écouter, de promouvoir une culture d'intégrité, et de mettre les citoyens en état de faire leur part au niveau des collectivités.

Nous devons tous faire davantage pour lutter contre la corruption, renforcer la gouvernance et mettre en place des institutions dignes de confiance pouvant garantir probité et progrès pour tous.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Prendergast.

M. Prendergast (*parle en anglais*) : Tout au long de l'histoire, la guerre a peut-être été un enfer pour certains, mais pour de petits groupes qui tirent profit du conflit, elle a été aussi très lucrative. Les conflits les plus meurtriers qui se déroulent aujourd'hui en Afrique – comme ceux au Soudan du Sud, en Somalie, au nord du Nigéria, au Soudan, en République centrafricaine et, peut-être le plus important, en République démocratique du Congo – durent du fait des possibilités extraordinaires d'enrichissement illicite propres à toute économie de guerre, où il existe un lien visible entre la grande corruption et les atrocités de masse. Les armées des États et les rebelles usent d'une violence extrême pour contrôler les ressources naturelles, la main-d'œuvre et les réseaux de contrebande, notamment ceux spécialisés dans le trafic de la faune sauvage. La violence s'autofinance grâce au pillage des ressources naturelles et au vol des actifs de l'État, en collusion avec des banques et des entreprises ici à New York, à Londres, à Dubaï et en de nombreux centres financiers dans le monde.

Dans ces États africains « pris en otage », dont la dynamique est certainement la même que dans d'autres pays de la planète déchirés par la guerre, comme l'Afghanistan, l'Iraq et la Syrie, des dirigeants militaires et civils utilisent des réseaux de collaborateurs commerciaux et financiers à l'intérieur et en dehors de leur pays pour s'enrichir, faire bénéficier les réseaux commerciaux et politiques et, en général, pour se maintenir d'une main de fer au pouvoir. Les marchands d'armes, les trafiquants d'ivoire, d'or, de diamants et de minerais, les compagnies pétrolières, les entreprises de construction et autres pactisent avec des responsables gouvernementaux et des seigneurs de guerre rebelles – ainsi que, parfois, avec des réseaux terroristes – pour faire profiter au maximum un groupe réduit de personnes. Compétents en technologie et habiles à exploiter les systèmes financiers, commerciaux et de transports légitimes – recourant au blanchiment d'argent, contournant les règlements et les sanctions, couvrant les propriétaires réels, détournant les biens et les ressources de l'État, fraudant le secteur de la sécurité

et délocalisant les avoirs – ces réseaux échappent largement aux services de répression, aux règlements et aux sanctions internationales imposées par cet organe et d'autres.

Fondamentalement, ces conflits sont des batailles pour le contrôle des États « pris en otage » et des ressources naturelles, qui enrichissent les pays concernés. Contrôler l'État est le moyen le plus sûr d'accéder à ces ressources. Détourner les budgets de l'État vers les forces armées et de sécurité – principal moyen de réprimer par la violence toute dissidence – est le secret de s'en assurer le contrôle.

Tant que le Conseil de sécurité et d'autres parties intéressées capables d'exercer une influence n'interviendront pas pour changer cette dynamique, la guerre continuera d'être plus rentable que la paix pour ceux qui sont au coeur du conflit et de la corruption. Ceux-là mêmes qui profitent des économies de guerre sont les puissants personnages qui influent sur les pourparlers de paix et qui sont peu enclins – sinon pas du tout – à parvenir à un accord négocié et à le mettre en oeuvre, surtout si souscrire à un tel accord entraîne une perte économique.

Voilà pourquoi les efforts de paix doivent mettre l'accent sur la transformation des conflits, afin de démanteler les économies de guerre et de réformer complètement les institutions de l'État « pris en otage », qui ont souvent favorisé le pillage durant la période coloniale, pour leur permettre d'atteindre l'objectif qui est le leur. Cela est encore plus difficile dans les pays où les ressources naturelles ont offert d'immenses possibilités de pillage et de corruption à des personnes du monde entier.

Chose étonnante et regrettable, il n'existe actuellement pas de stratégie coordonnée pour perturber le détournement illicite de l'argent par les dirigeants et leurs partenaires économiques étrangers, ou pour briser le lien entre corruption et conflit. Chaque année, des milliards de dollars sont injectés sous forme d'aide en Afrique pour remédier à ces terribles désordres. Les institutions des Nations Unies, les contribuables et les gouvernements donateurs de par le monde financent les forces de maintien de la paix, les programmes d'édification de l'État, l'aide humanitaire, les élections et les processus de paix, mais cette aide n'empêche en rien les dirigeants corrompus et leur réseau de bénéficiaires de voler des milliards de dollars, parce que les diplomates à la tête de ces efforts n'ont tout simplement pas les moyens de changer les systèmes qui

perpétuent le conflit. Il ne s'agit pas ici de changement de régime, mais de changement de système.

Pendant longtemps, l'outil de choix pour faire pression sur les acteurs qui sapent la paix et violent les droits de l'homme a été l'imposition de sanctions ciblées. Mais les sanctions souvent imposées par cet organe et par de nombreux États Membres dans ces cas, surtout en Afrique, n'ont pas suffi. Trop peu d'individus sont sanctionnés et trop rarement. Les sanctions sont souvent trop faibles, car il n'existe pas de mandat pour cibler les personnes responsables de la corruption qui mène au conflit. En d'autres termes, nous sanctionnons rarement les personnes au cœur des réseaux responsables de la violence extrême alimentée par la cupidité, pas plus que leurs collaborateurs commerciaux. Au fil du temps, et en l'absence d'une stricte application de la loi, les parties belligérantes en sont venues à ne voir dans ce type de sanctions ponctuelles et appliquées de façon irrégulière qu'une vague nuisance à leurs relations publiques plutôt qu'une menace réelle à leur pouvoir.

Ce qui manque c'est l'utilisation des mécanismes d'intervention, ici des pressions financières, ce qui en fait fausse l'analyse des avantages/coûts pour ceux qui commettent des atrocités et prolongent la guerre. Comme on peut le voir, ces dirigeants et leurs collaborateurs commerciaux ne cachent pas leur argent sous le matelas; mais ils le blanchissent via le système financier international, le placent dans des banques offshore, investissent dans l'immobilier, créent des sociétés écrans, ouvrent des comptes bancaires, ce qui les rend vulnérables. C'est pourquoi il faut s'attaquer à cette activité illicite, d'une valeur de plusieurs milliards de dollars. Ce n'est qu'en perturbant cette activité, en mettant au grand jour et en s'attaquant aux vulnérabilités de ces réseaux cleptomane que les envoyés des Nations Unies et les autres diplomates pourront réellement avancer dans la négociation et la mise en oeuvre d'accords de paix menant à une paix durable et bénéficiant aux populations qui souffrent depuis si longtemps.

Les moyens d'intervention dont dispose le Conseil de sécurité et les autres parties intéressées sont de trois ordres : premièrement, une approche axée sur l'imposition de sanctions visant la grande corruption; deuxièmement, des mesures contre le blanchiment d'argent qui mettent l'accent sur les mouvements illicites de fonds à travers le système financier international; et, troisièmement, comme le Secrétaire général l'a dit, des poursuites qui, dans ce cas, mettent l'accent sur les infractions financières associées aux atrocités.

Revenons au premier moyen. Les sanctions doivent être imposées à des réseaux entiers, et non seulement à des individus. C'est cette approche que le Conseil de sécurité et d'autres ont adoptée pour amener l'Iran et la Corée du Nord à la table des négociations. Les sanctions qui ciblent les réseaux de la sorte sont des outils puissants pour changer les comportements et faire pression sur les individus afin de les amener à faire des compromis. Ces sanctions ciblant les réseaux donnent des résultats parce qu'elles n'affectent pas que la cible principale des sanctions elles-mêmes, mais aussi les individus et les sociétés qui jouent un rôle important d'appui aux activités des personnes ciblées. Le fait de sanctionner toutes les personnes et entités en une seule fois ou à intervalles rapprochés, et d'appliquer strictement les règles, ce qui est essentiel, prive le réseau de la cible principale du temps nécessaire pour se relever de l'impact financier résultant de son expulsion du système financier mondial.

Pour mettre en œuvre cette approche, le Conseil doit ajouter « la corruption liée aux conflits » en tant que critère de sanctions à ses programmes de sanctions existants et veiller à ce que les groupes d'experts soient chargés de signaler la corruption liée aux conflits. Les groupes d'experts doivent recevoir l'appui nécessaire à cette fin, ce qui suppose de garantir que les responsables de la mort tragique de Michael Sharp et Zaida Catalán seront amenés à rendre des comptes.

Deuxièmement, le Conseil doit renforcer sa collaboration avec les organes qui luttent contre le blanchiment d'argent, notamment le Groupe d'action financière et des organes régionaux similaires, et veiller à ce que les régimes de sanctions prennent en compte la nécessité de lutter contre le blanchiment des recettes de la corruption. Ces organisations ont besoin de l'aide du Conseil de sécurité pour dynamiser leurs travaux.

Une composante importante de tout effort visant à renforcer la capacité du Conseil de sécurité à lutter contre les pratiques de corruption qui alimentent les conflits consiste à ne pas travailler exclusivement avec les gouvernements. Le Conseil pourrait augmenter considérablement son influence en élargissant ses activités de sensibilisation et en collaborant avec les banques et d'autres institutions financières pour lutter contre les conflits alimentés par la corruption. Certains éléments du secteur privé pourraient alors devenir des alliés et aider à la réalisation de ces objectifs.

Troisièmement et finalement, les tribunaux doivent recevoir le mandat nécessaire pour juger les

crimes financiers, en particulier ceux qui procèdent de la corruption, lorsqu'ils sont liés à un conflit et des atrocités. La Cour pénale internationale et les autres tribunaux qui ont une compétence particulière, notamment la Cour pénale spéciale en République centrafricaine et le Tribunal mixte pour le Soudan du Sud, doivent avoir l'autorité nécessaire pour engager des poursuites contre les crimes financiers.

En fin de compte, les outils qui permettent d'exercer une pression financière ne sont pas une fin en soi, mais ils doivent être déployés, comme l'a dit le Secrétaire général aujourd'hui, dans le contexte d'une stratégie globale qui intensifie la diplomatie, appuie les institutions gouvernementales chargées d'assurer la responsabilisation et la transparence, et crée l'espace nécessaire pour permettre à la société civile de promouvoir les droits de l'homme et la réconciliation. Dans le contexte actuel – et c'est bien le hic – les crimes de guerre paient. Pour donner une chance à la paix, ceux qui tirent profit de la souffrance humaine que provoquent les conflits à travers le monde doivent payer un prix, qu'il soit financier, imposé par la loi ou politique, et il importe d'éliminer les facteurs de corruption sur lesquels ils s'appuient.

Je vous remercie, Madame la Présidente, de m'avoir invité à prendre la parole aujourd'hui et d'avoir attiré l'attention sur ce problème crucial. Je remercie également tous les membres du Conseil de sécurité de réfléchir à un plan d'action plus robuste pour lutter contre les conflits alimentés par la corruption qui détruisent la vie de millions de personnes dans le monde entier.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Prendergast de sa déclaration.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Je remercie le Secrétaire général, M. Guterres, de sa présence parmi nous aujourd'hui et d'avoir fait la lumière sur le lien entre la corruption et, d'autre part, la paix et la sécurité internationales.

Je remercie également John Prendergast de nous avoir parlé du travail important qu'accomplit son équipe pour démasquer les manières dont la corruption alimente les conflits et de nous avoir présenté des recommandations claires sur les mesures à prendre pour remédier à ce problème.

Je remercie toutes les personnes qui sont venues assister à cette première séance du Conseil de sécurité

sur le lien entre la corruption et les conflits. C'est une question qui est trop longtemps restée ignorée. Malgré tout le temps que nous passons dans cette salle à parler de conflits, nous ne parlons presque jamais de la manière dont la corruption alimente l'instabilité, la violence et les activités criminelles qui font que certains pays se retrouvent inscrits à notre programme de travail. Nous dépensons des milliards de dollars pour tenter de régler ces problèmes. Nous déployons des Casques bleus. Nous créons d'énormes missions d'assistance. Nous envoyons des experts aux quatre coins du monde. Mais nous ne prenons pas en compte un problème criant – la corruption.

La corruption est essentiellement le transfert de richesse des faibles aux puissants. Les pots-de-vin, les délits d'initiés, les prélèvements illicites sur les fonds publics et le détournement de l'aide humanitaire sont autant de formes que prend le tribut involontaire que paient les plus pauvres aux puissants et aux régimes corrompus. Lorsque le poids de ce fardeau devient trop lourd pour la population, elle réagit inévitablement. La corruption permet également à la criminalité transnationale et au trafic de drogue de prospérer, menaçant notre santé et notre sécurité à tous. L'instabilité consécutive et les flux de personnes désespérées montrent que la corruption n'est pas seulement un problème interne; c'est une préoccupation régionale et mondiale pour nous tous.

Le 17 décembre 2010, un modeste vendeur de fruits tunisien s'est assis devant le bâtiment abritant les bureaux du gouverneur local, s'est enduit de diluant et s'est immolé par le feu. L'acte désespéré de Mohamed Bouazizi a déclenché le Printemps arabe et a fait de lui le visage des manifestations contre les gouvernements autoritaires. Le côté de cette histoire que l'on oublie souvent est que Mohamed a été poussé par la corruption à se suicider publiquement et de manière très douloureuse. Comme d'autres vendeurs de rue pauvres en Tunisie, Mohamed était régulièrement harcelé par des fonctionnaires qui demandaient des pots-de-vin. Quelques heures avant son suicide, il avait été victime d'une nouvelle extorsion humiliante par un policier local. Espérant peut-être que d'autres comprendraient ses épreuves, Mohamed a commis un dernier acte de protestation contre le système qui le dépouillait non seulement de ses moyens de subsistance, mais également de sa dignité.

L'acte de Mohamed a déclenché une vague de manifestations contre la corruption dans tout le monde arabe. Des gouvernements qui semblaient stables depuis

des décennies sont tombés en quelques semaines. Au Yémen, en Syrie et en Libye, les manifestations se sont rapidement transformées en conflits alors que des dirigeants corrompus et leurs copains tentaient de s'accrocher au pouvoir. Ces troubles ont fini par être inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. De fait, neuf pays sur les 10 que Transparency International considère comme les plus corrompus au monde sont inscrits au programme de travail du Conseil de sécurité – neuf sur 10. Mais au lieu de se demander pourquoi, l'ONU choisit souvent d'ignorer la corruption. Nous avons peur que la lutte contre la corruption mécontente des gouvernements et bloque la coopération, ou bien nous considérons la corruption comme rien de plus que le prix à payer pour faire des affaires dans certains pays.

Cependant, cette approche de l'autruche est contreproductive. Dans les pays les plus en difficulté, la corruption ne fait pas simplement partie du système; la corruption est le système. Les gouvernements de pays tels que le Venezuela et l'Iran n'existent pas pour servir leurs peuples en se permettant un peu de corruption en marge; ils existent pour servir leurs propres intérêts et la corruption est le moyen d'y arriver.

Le fait est que l'on ne peut ignorer les régimes corrompus, souhaiter leur disparition ou les éliminer discrètement ou à voie basse. Si le Conseil de sécurité veut honorer son engagement en faveur de la paix et de la sécurité, il faut faire face à la corruption. Les exemples de conflits provoqués par la corruption sont multiples. Les estimations de ce que le gouvernement corrompu de Viktor Yanukovych a dérobé au peuple ukrainien s'élèvent à 100 milliards de dollars en moins de quatre ans. Son train de vie royal était légendaire et inspirait un vif mécontentement au peuple ukrainien. Lorsque Yanukovych a finalement été chassé pour ses crimes, les répercussions ont été ressenties dans le monde entier. La Russie a occupé la Crimée et a mis en route le plus grave affrontement entre Moscou et l'Occident depuis la guerre froide.

La corruption alimente également les mouvements terroristes. Les citoyens qui regardent les membres des gouvernements s'enrichir en volant les ressources ou en demandant des pots-de-vin sont mûrs pour être recrutés par des terroristes. Boko Haram a gagné pouvoir et appui au Nigéria principalement du fait de l'opposition à la corruption et à l'oppression gouvernementales. Les premières cibles de ses attaques violentes ont été les postes de police, qui abritaient des forces de police

notoirement corrompues et abusives. Et lorsque Boko Haram a commis des attaques barbares qui ont fait des milliers de morts, les dirigeants nigériens ont volé des sommes incalculables sous le prétexte de lutter contre le terrorisme. Depuis, le Nigéria a pris des mesures concrètes pour mettre en place une réforme, et nous félicitons le Gouvernement d'avoir reconnu qu'un changement était nécessaire.

La corruption entretient et prolonge les conflits. Les divisions ethniques au Soudan du Sud sont réelles, mais le moteur du conflit est une bataille pour le contrôle des recettes pétrolières du Soudan du Sud, comme nous l'avons entendu aujourd'hui. Tant qu'il n'existera pas un moyen de répartir les ressources naturelles d'une manière transparente qui soit considérée comme équitable par tous les Sud-Soudanais, la guerre civile continuera. Ailleurs en Afrique, des groupes exploitent les ressources naturelles, et ils vont jusqu'à faire le trafic de la faune sauvage pour financer leurs guerres.

La corruption est également un problème international car les fonds pillés sont blanchis à travers le système financier mondial. Plus que n'importe quel autre pays, les États-Unis ont pris des mesures pour mettre un terme à cette situation. En adoptant la Kleptocracy Initiative (Initiative de lutte contre la kleptocratie), le Foreign Corrupt Practices Act (loi contre les pratiques de corruption à l'étranger), et le Global Magnitsky Human Rights Accountability Act (loi Magnitsky sur la responsabilisation mondiale en matière de droits de l'homme), nous avons mis hors d'état de nuire des individus corrompus impliqués dans le trafic de drogues, le trafic d'armes et le blanchiment d'argent.

Dans des pays comme la République démocratique du Congo, le Nicaragua et le Venezuela, où la corruption alimente les conflits ou empêche de les régler, le Trésor des États-Unis a imposé des sanctions d'une gravité non négligeable. En République démocratique du Congo, le Trésor a tiré parti de l'autorité que lui conférait le Global Magnitsky Act pour sanctionner l'homme d'affaires Dan Gertler, une personne qui lui était associée et 33 entités, pour des faits de corruption relatifs à la République démocratique du Congo.

Au Venezuela, le Trésor des États-Unis a imposé des sanctions ciblées sur certains hauts fonctionnaires pour les empêcher de faire entrer dans le système financier international les avoirs qu'ils avaient volés. Nous avons fait un effort supplémentaire pour veiller à ce que nos sanctions visent directement le régime

Maduro et non le peuple vénézuélien. Tout à l'heure, les États-Unis accueilleront une réunion organisée selon la formule Arria, qui mettra spécifiquement l'accent sur le tribut que le peuple vénézuélien paie à la corruption, et sur la manière dont la corruption menace la sécurité internationale. Nous invitons tous les États Membres à se joindre à nous à cette réunion.

L'an dernier, durant la présidence des États-Unis, nous avons démontré que les droits de l'homme sont une question de paix et de sécurité. Cette année, nous soutenons qu'il en va de même de la corruption et demandons au Conseil de lui accorder son temps et son attention. Au moment où quelqu'un comme Mohamed Bouazizi décide de protester contre ses oppresseurs, il est trop tard pour empêcher la corruption de devenir une menace pleinement développée pour la paix et la sécurité internationales.

J'exhorte à voir plus loin mes collègues qui sont déterminés à s'acquitter de leurs obligations de membres du Conseil de sécurité. En ne prenant pas au sérieux dès maintenant le problème de la corruption, nous nous condamnons à affronter dans l'avenir la violence qu'elle est vouée à générer.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir inscrit cette question très importante à l'ordre du jour du Conseil aujourd'hui. Je tiens à remercier le Secrétaire général de sa déclaration très judicieuse.

Je remercie également M. Prendergast. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce qu'il avait à dire concernant les trois principales questions auxquelles il faut répondre, concernant la manière dont les sanctions doivent être étendues aux réseaux et concernant les changements à apporter au système. Puisque le Conseil examine certaines des questions dont il est saisi, j'espère que nous serons en mesure de suivre certaines de ses recommandations et d'envisager comment lutter plus productivement contre la corruption.

La corruption est omniprésente. Nous sommes d'accord avec les orateurs qui se sont exprimés jusqu'ici : elle provoque le conflit et elle l'exacerbe. Mais, plus important encore, elle représente un obstacle majeur à la croissance économique et à l'atténuation de la pauvreté.

Elle est un courant invisible qui sape dangereusement les efforts de paix, de réconciliation et de reconstruction de la communauté, efforts dont elle provoque en de nombreux cas l'effondrement.

Ma propre expérience à Kaboul m'a montré comment la détermination de ceux qui sont prêts à collaborer avec des gouvernements tentant de prendre les bonnes décisions est entamée lorsqu'ils voient que, même pour les services les plus fondamentaux, certains petits fonctionnaires tentent de les extorquer. Les pertes résultant de la corruption s'élèvent à environ 1000 milliards de dollars par an. La corruption freine le développement économique, elle compromet la fourniture des services publics et elle alimente les récriminations et, en fin de compte, le conflit. En 2003, Kofi Annan l'avait qualifiée de « mal insidieux » (*A/58/PV.50, p. 13*).

Les liens entre conflit et corruption sont bien établis. Nous en avons entendu plusieurs exemples aujourd'hui. En Syrie, nous avons vu comment un gouvernement corrompu peut donner naissance à des revendications qui conduisent au mécontentement, puis à la violence, et enfin au conflit. Dans les Balkans, les tensions ethniques ont souvent été alimentées par des dirigeants qui ne se sont pas montrés à la hauteur de leurs responsabilités. Des études réalisées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en Iraq, au Nigéria et en Afghanistan montrent comment, une fois qu'un conflit a éclaté, il crée encore plus d'occasions à la pratique des dessous de table et autres comportements corrompus. Cela finit par ébranler l'état de droit, ce qui alimente la poursuite du conflit. Les groupes terroristes, tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant ou Al-Qaïda, profitent de la corruption tant pour financer leurs activités que pour attirer de nouvelles recrues et promouvoir leur idéologie.

Aucun pays n'est à l'abri de la corruption, et mon propre pays ne fait pas exception. La lutte contre la corruption doit donc commencer dans nos propres capitales. Je voudrais mettre en lumière trois mesures que le Royaume-Uni a prises récemment pour renforcer nos propres défenses. En 2017, nous avons adopté la Loi sur les fonds d'origine criminelle, qui met en place de nouveaux outils de lutte contre la corruption, tels que les ordonnances de complément d'information en cas de richesse inexplicquée. Cette année, nous avons annoncé que nous entendions établir un registre public recensant les propriétaires effectifs de sociétés domiciliées à l'étranger, y compris dans nos territoires d'outre-mer.

Cela permettra de garantir que les dirigeants, hommes d'affaires ou fonctionnaires corrompus ne sont pas à l'abri au Royaume-Uni. Nous avons également créé le National Economic Crime Center (Centre national de lutte contre la criminalité économique), qui est hébergé par la National Crime Agency (Agence nationale chargée de la criminalité), dont le mandat est de répartir et de coordonner nos activités globales de détection et de répression.

Mais dans le monde d'aujourd'hui, où tout est lié, il est impératif, comme nous l'avons entendu, que l'action internationale soit bien coordonnée. Nous sommes un fervent partisan de la Convention des Nations Unies contre la corruption, et je voudrais saisir cette occasion pour exhorter à la ratifier tous les pays qui ne l'ont pas encore fait, car elle représente un excellent cadre international pour canaliser les efforts collectifs. Quinze ans après son adoption par l'Assemblée générale (résolution 58/4), nous devons nous assurer de maintenir notre élan et nous attacher à sa mise en œuvre, et nous devons faire en sorte que le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale veillent à ce que leurs efforts en la matière se renforcent mutuellement.

En 2016, nous avons accueilli à Londres le Sommet contre la corruption, dans l'espoir qu'il permettrait d'accélérer l'action mondiale. L'une des réalisations les plus importantes du Sommet, de notre point de vue, fut la création du Centre international de coordination de la lutte contre la corruption. Il rassemble des agents spécialisés des services de répression de six pays afin de localiser les avoirs et les individus impliqués dans de grandes affaires de corruption.

Le recouvrement d'avoirs est une composante essentielle des efforts de lutte contre la corruption et un principe fondamental de la Convention contre la corruption. En 2017, nous avons coorganisé le premier Forum mondial sur le recouvrement d'avoirs, aux côtés des États-Unis, de la Banque mondiale et de l'ONUDC. Le Forum a contribué à faire avancer les modalités de restitution au Nigéria de plus de 300 millions de dollars d'avoirs volés. La Convention, à son chapitre VI, met en lumière l'importance de l'assistance technique et de l'échange d'informations. Le Royaume-Uni est fier de travailler en partenariat avec plusieurs pays pour mettre en commun nos meilleures pratiques et renforcer leurs capacités. Au Nigéria, nous fournissons assistance technique et matériel aux principaux organismes chargés de la lutte contre la criminalité économique

et financière à l'échelle aussi bien internationale que nationale, et nous nous attachons à sensibiliser le public à la corruption.

En conclusion, le Royaume-Uni continuera de promouvoir une action internationale concertée pour mettre fin à l'impunité des personnes coupables de corruption, recouvrer les avoirs volés et donner aux citoyens les moyens de résister à la corruption et de la dénoncer. Cela contribuera, ensuite, à prévenir et à régler les conflits. L'ONU a un rôle crucial à jouer dans cette riposte. Nous espérons que tous les États Membres travailleront de concert pour parvenir à prendre le dessus sur les dirigeants, hommes d'affaires et fonctionnaires corrompus, et pour veiller à ce qu'ils ne trouvent aucun refuge.

M. Delattre (France) : Permettez-moi avant tout, Madame la Présidente, de remercier les États-Unis d'avoir pris l'initiative de cette séance inédite du Conseil de sécurité sur la lutte contre la corruption en situations de conflit. Je remercie également chaleureusement le Secrétaire général, M. António Guterres, ainsi que M. Prendergast, pour leurs présentations très éclairantes.

La corruption est à la fois une conséquence de l'instabilité et du conflit et un facteur important de leur aggravation. Ce sujet a donc toute sa place au sein des travaux du Conseil, mais il faut l'aborder de manière pragmatique, opérationnelle et sans idéologie.

En plus d'affaiblir considérablement les institutions de l'état de droit, la corruption engendre de grandes disparités économiques, et favorise la criminalité organisée et le financement du terrorisme. Elle fragilise ainsi tant la sécurité que le développement politique, économique et social des États affectés. C'est en ce sens qu'elle peut constituer un obstacle à la paix et à la sécurité internationales, en particulier dans les pays en situation de conflit ou de post-conflit, souvent caractérisés par l'absence ou la faiblesse des institutions. Ces pays, déjà vulnérables, sont souvent les premières victimes des ravages de la corruption. Celle-ci affecte la stabilité de l'État, la sécurité de ses citoyens et l'avenir du pays car au-delà de la menace qu'elle fait peser sur la paix, la corruption constitue un frein majeur au développement.

Loin de toute idéologie, l'approche pragmatique qui est celle de la France nous conduit donc à considérer que la corruption est une menace à la paix comme au développement. C'est un mal insidieux qui gangrène l'un et l'autre. À l'inverse, la bonne gouvernance, c'est-à-dire

un environnement juridique et institutionnel qui promeut la transparence et la redevabilité, est un facteur essentiel de la consolidation de la paix et du développement.

Dans ce contexte, il est absolument essentiel que la communauté internationale reste pleinement mobilisée pour lutter contre la corruption à tous les niveaux : national, régional et international. Quinze ans après son adoption, la Convention des Nations Unies contre la corruption, dite « Convention de Mérida », reste l'instrument universel unique et le pilier de la lutte internationale contre la corruption. La France réitère son appel à une stricte mise en œuvre de cette Convention par l'ensemble des États, en particulier via son mécanisme d'examen qui permet d'assurer un véritable suivi de l'application de la Convention.

Conformément à ce cadre, chaque État a la responsabilité et le devoir d'agir pour mettre fin à la corruption. Puisque nous sommes ici pour partager les bonnes pratiques, qu'il me soit permis d'évoquer très brièvement l'expérience de la France. Nous avons considérablement renforcé notre dispositif de lutte contre la corruption en mobilisant les pouvoirs publics, mais aussi les acteurs économiques et la société civile, plus proches du terrain et porteurs d'initiatives innovantes. Pour prévenir et combattre efficacement la corruption, les acteurs non étatiques, qui disposent d'une expertise indispensable et de relais sur le terrain jouent en effet un rôle majeur. Il est donc important de mettre en œuvre des stratégies conjointes, associant les États, la société civile et le secteur privé. C'est la clef du succès. Ces acteurs sont d'ailleurs pleinement associés à l'évaluation dont la France fait l'objet cette année dans le cadre du second cycle d'examen de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Afin de lutter efficacement contre la corruption, la transparence de la vie économique est également essentielle. C'est la raison pour laquelle la France a adopté en 2016 une loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. Cette loi a également créé l'Agence française anticorruption, qui est chargée d'élaborer des recommandations relatives à la prévention et à l'aide à la détection de la corruption à destination des acteurs publics et économiques, ainsi qu'un plan national de prévention de la corruption. Nous encourageons tous les États à adopter et à se doter de dispositifs nationaux robustes pour prévenir et combattre la corruption.

Au-delà du niveau national, les organisations régionales et internationales ont elles aussi un rôle

central à jouer pour contribuer aux efforts anticorruption et soutenir les États qui en expriment le besoin. En Europe par exemple, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Conseil de l'Europe ont élaboré des instruments juridiques régionaux particulièrement pertinents. Le G-20 dispose également d'un groupe de travail anticorruption, que la France copréside avec l'Argentine jusqu'à la fin de cette année.

Enfin, je tiens à souligner le rôle clef de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en tant que garant de la Convention des Nations Unies contre la corruption. L'ONUDC mène de nombreuses activités de lutte contre la corruption, y compris la facilitation du Mécanisme d'examen et les activités d'assistance technique – par exemple des ateliers de formation des juges et procureurs ou encore l'assistance à la rédaction de documents législatifs – afin d'aider les États à mettre en œuvre leurs obligations internationales dans ce domaine. Nous encourageons donc tous les États Membres à apporter leur appui au travail important mené par l'ONUDC à cet égard.

Qu'il me soit permis, pour conclure, d'insister sur l'importance cruciale de la coopération internationale pour lutter contre la corruption, notamment afin de tirer les leçons des bonnes pratiques mises en place. La France soutient ainsi pleinement le Partenariat pour le gouvernement ouvert, dont nous avons assuré la coprésidence en 2016. Cette initiative, qui vise à accroître l'ouverture des données publiques et la participation citoyenne aux décisions publiques et qui rassemble désormais plus de 70 pays de tous les continents, est un formidable outil de prévention des risques de corruption. Nous espérons qu'un maximum d'États pourra se joindre à ces efforts, et je voudrais à nouveau, au nom de la France, lancer un appel en ce sens.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence américaine de cette occasion qui nous est donnée de nous pencher sur la manière dont la corruption alimente les conflits. En ce qui nous concerne, nous préconisons une coordination des efforts à l'échelle du système pour resserrer les liens entre le développement et la sécurité, en particulier dans le contexte régional. Nous estimons que l'examen de ce phénomène, en même temps que des moteurs du développement, apporte une valeur ajoutée dans cette perspective, en tant que conséquence de conflits.

Nous remercions le Secrétaire général António Guterres et M. John Prendergast, Directeur-fondateur

du Projet Enough et cofondateur de The Sentry, de leurs exposés détaillés et édifiants.

Ma délégation voudrait faire les observations suivantes sur quelques points importants.

Premièrement, mon pays a de l'expérience en matière de lutte contre diverses menaces à la paix et à la sécurité aux niveaux national, régional et mondial. Dans cet esprit, nous entendons tout mettre en œuvre pour étayer notre engagement commun à prévenir et à combattre la corruption pour instaurer la paix. La transparence, l'état de droit, la bonne gouvernance et le respect du principe de responsabilité sont des moyens permettant d'éradiquer la corruption. Cela est vrai pour les sociétés qui ne connaissent pas de conflit, qui sont en situation de conflit ou qui sortent d'un conflit. Notre expérience montre que plus les pays participent au système des relations et des transactions internationales, plus cela permet d'éviter les pratiques corrompues, plutôt que le contraire. L'isolement a un effet inverse, car il alimente les tendances négatives en matière de développement national et international.

Deuxièmement, le monde d'aujourd'hui atteste du fait qu'il existe des liens entre le développement et la sécurité. Nous sommes confrontés à des conflits prolongés, ainsi qu'à une instabilité politique complexe et à des tensions qui persistent malgré nos interventions. Pour y faire face, nous devons évaluer l'intensité et les proportions alarmantes que prennent des problèmes tels que le terrorisme, les groupes armés, la criminalité transnationale, l'exploitation des ressources naturelles et des patrimoines historiques, le trafic de drogues et d'armes ainsi que la traite d'êtres humains, et examiner l'influence insidieuse de la corruption dans tous ces domaines.

D'autre part, la corruption est également déclenchée par des situations d'insécurité découlant de causes profondes liées au développement : une extrême pauvreté résultant des changements climatiques, l'insécurité alimentaire, hydrique et énergétique, et des apports importants d'argent pour le renforcement des capacités et l'aide au développement. Ainsi, pour parvenir à une paix pérenne, notamment en prenant des mesures en faveur de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, nous devons promouvoir une stratégie à trois volets, en créant des conditions permettant de tirer parti des liens étroits, complexes, multiformes et spécifiques qui existent entre la sécurité et le développement, en innovant et en restructurant les approches régionales et en renforçant la coordination au

sein de l'ONU pour accroître son efficacité, promouvoir la transparence et renforcer le respect du principe de responsabilité.

Troisièmement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 établit clairement un lien entre la corruption et des sociétés pacifiques, justes et inclusives. L'un des engagements les plus importants énoncés dans ce Programme consiste à ne laisser personne de côté dans la prestation des services, la prise de décisions et l'administration de la justice. On ne saurait atteindre cet objectif ambitieux sans s'attaquer à la corruption sous toutes ses formes.

Pour terminer, mon pays est fermement convaincu que les efforts de chaque pays doivent être complétés par des mesures collectives à l'avenir. Il importe au plus haut point de créer un environnement de paix pérenne et de développement résilient pour tous. Toutefois, lorsque nous parlons des moyens par lesquels les régimes de sanctions et les résolutions du Conseil de sécurité pourraient réduire les incidences négatives de la corruption sur les conflits, nous devons également garder à l'esprit que ces incidences n'ont pas encore fait l'objet de recherches approfondies.

Enfin, nous pensons que l'ONU et ses principaux organes ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre ce phénomène, qui déclenche des conflits et entrave le processus de relèvement après un conflit.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie la présidence américaine pour la tenue de cette séance d'information sur la corruption et les conflits. Elle salue également la présence du Secrétaire général, M. António Guterres, dont la pertinence de l'analyse nous éclaire sur l'acuité de la corruption et sa corrélation avec les conflits qui agitent le monde. Les remerciements de ma délégation vont également à M. John Prendergast, Directeur-fondateur de l'organisation non gouvernementale The Enough Project, pour son exposé.

Il est indéniable que la corruption est l'une des principales causes des conflits et apparaît comme l'un des défis actuels les plus complexes auxquels nos États sont confrontés. Moralement et légalement répréhensible, elle peut constituer un terreau fertile des contestations sociales et donner naissance à de nouvelles formes de violences, pouvant déboucher sur des conflits visant à remettre en cause les mécanismes de gestion et de répartition des richesses nationales. Lorsqu'elle atteint des proportions endémiques, la corruption peut saper les fondements d'un État moderne, qui aspire à la paix, au

développement et à la prospérité partagée, à travers son impact sur les valeurs de transparence, d'intégrité, de moralité et de justice.

La corruption constitue aujourd'hui une gangrène qui ronge les institutions étatiques, en les affectant dans l'accomplissement de leurs fonctions régaliennes, devenant ainsi une source d'instabilité et de conflit. À ce propos, ma délégation souhaiterait axer son intervention sur les institutions administratives, judiciaires et sécuritaires, trois institutions qui sont emblématiques des défis que constitue la corruption pour les États. En effet, dans de nombreux États, la corruption au sein des institutions administratives impacte négativement leur efficacité et leur équité, notamment dans les services aux usagers, suscitant des frustrations qui sont des facteurs de conflits sociaux. Il en découle souvent que ces institutions perdent toute crédibilité dans la perception collective et peinent par conséquent à s'imposer comme le lieu d'expression de l'égalité citoyenne.

Les institutions judiciaires n'en sont pas moins susceptibles d'être affectées, elles qui sont censées garantir l'égalité des citoyens devant la loi, contribuer au contrôle de la gouvernance démocratique et économique, et assurer la mise en œuvre du principe de la reddition de comptes.

S'agissant de la corruption des institutions sécuritaires, instruments de protection des populations et de défense du territoire national, elle constitue un facteur de rupture du pacte de confiance avec les populations civiles et une autre source de tensions sociales. Ces institutions peinent ainsi à assurer de manière efficace le contrôle des frontières et à lutter résolument contre les trafics en tous genres, notamment celui de la drogue ainsi que des armes légères et de petit calibre.

Conscients de l'énorme potentiel de nuisance du phénomène de la corruption et de sa capacité à saper les fondements des États, particulièrement ceux en situation post-crise, les dirigeants africains ont proclamé 2018 Année africaine de la lutte contre la corruption, avec le thème « Vaincre la corruption : une option viable pour la transformation de l'Afrique ». Ils entendent ainsi marquer leur engagement collectif et leur détermination à lutter contre ce fléau.

Dans cette perspective, à sa 764^e réunion, tenue le 12 avril 2018, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a souligné la nécessité d'une plus grande intégration de l'architecture africaine de gouvernance dans le cadre de la prévention structurelle

des conflits, tout en inscrivant la stratégie africaine de lutte contre la corruption dans l'optique d'une approche mondiale. En effet, telle que décrite ci-avant, la corruption apparaît comme un obstacle majeur à la bonne gouvernance, susceptible d'engendrer de grandes disparités économiques, de favoriser la criminalité organisée et de constituer une entrave à la démocratie. Elle crée ainsi les conditions d'une déstabilisation des États, tout en mettant en danger la paix et la sécurité aux niveaux local, régional et international.

C'est pourquoi, dans la déclaration finale de la 31^e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenu les 1^{er} et 2 juillet 2018 à Nouakchott, l'accent a été mis sur le renforcement de la coopération Sud-Sud, par l'échange volontaire d'informations, l'entraide judiciaire et le partage des meilleures pratiques entre les organismes de lutte contre la corruption; la lutte contre les flux financiers illicites, par des mesures telles que la communication d'informations financières pays par pays; et l'investissement dans le dividende démographique, à travers des campagnes d'éducation et de sensibilisation des jeunes à la lutte contre la corruption. Ces mesures supposent une appropriation véritable de la lutte contre la corruption au niveau local, en vue de mutualiser les expériences pour une plus grande efficacité au niveau du continent africain.

Par ailleurs, il importe de rappeler que les conséquences de la corruption sont plus prononcées dans les pays en situation post-conflit, déjà affectés par l'absence ou la faiblesse des institutions étatiques et la raréfaction des ressources financières. Dans ce contexte, la corruption peut avoir des effets déstabilisateurs sur le processus de consolidation et de pérennisation de la paix, voire accroître les probabilités de reprise des hostilités. Afin de briser le cercle vicieux qui mène à des situations encore plus inextricables dans les pays en situation post-conflit, certaines mesures pratiques pourraient être envisagées en vue de circonscrire les effets corrosifs de la corruption sur leur stabilité et leur développement. Il pourrait s'agir, entre autres, de faire figurer explicitement la dimension de lutte contre la corruption dans les accords de paix; de veiller à ce que les interventions contre la corruption commencent dans l'immédiat après le conflit et tiennent compte du contexte et des capacités pertinentes existantes dans le pays; de renforcer la collaboration avec la société civile et de soutenir ses efforts visant à combattre la corruption.

Dans le cadre de sa stratégie de consolidation de la paix, et consciente du fait que la corruption peut constituer un facteur potentiel de résurgence des conflits, la Côte d'Ivoire s'est attelée à renforcer son dispositif législatif et institutionnel en matière de lutte contre ce fléau. Elle a ainsi créé, le 16 avril 2014, la Haute autorité pour la bonne gouvernance, chargée, entre autres missions, d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la corruption, d'assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques de prévention et de lutte contre la corruption, ainsi que celui de la coopération internationale en la matière.

Mon pays a également procédé au renforcement des moyens de la Cellule nationale de traitement des informations financières, chargée de la lutte contre les transactions financières illégales et le blanchiment d'argent. Il a en outre procédé à l'adaptation et au renforcement des textes régissant la Direction centrale des marchés publics en vue de rendre la commande publique encore plus ouverte et plus transparente. La poursuite des réformes institutionnelles a par ailleurs été marquée par l'élargissement des pouvoirs de contrôle de la Cour des comptes, afin de traquer et réprimer les détournements de fonds publics par de hautes personnalités, et de passer au crible la gestion de ces fonds.

Cette refonte institutionnelle devrait permettre d'endiguer la déperdition des deniers publics et se poursuivre avec la mise en place d'un Conseil d'État et d'une Cour de cassation.

Mon pays entretient la profonde conviction que la lutte contre la corruption constitue un enjeu de paix et de sécurité aux niveaux aussi bien national et régional qu'international. C'est pourquoi il souscrit non seulement à l'approche préventive prônée par le Secrétaire général de l'ONU, mais également à la nécessité de promouvoir la coopération internationale, notamment le partage d'expériences et de bonnes pratiques en matière de lutte contre la corruption.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général Guterres de son exposé. Nous avons écouté attentivement la déclaration de M. Prendergast.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est un but important inscrit dans la Charte des Nations Unies, et c'est la responsabilité principale du Conseil de sécurité, comme le lui confère la Charte. De nos jours, des facteurs complexes sont en jeu

partout dans le monde, avec de plus en plus de situations de crise régionales, et les menaces traditionnelles et non traditionnelles à la sécurité qui y sont liées. Dans ce contexte, la communauté internationale doit agir de concert pour prévenir et régler les conflits afin d'édifier une paix durable et d'instaurer une sécurité universelle.

Premièrement, il importe d'adhérer aux principes et buts énoncés dans la Charte des Nations Unies et de régler les différends par des moyens pacifiques. L'égalité souveraine, le règlement pacifique des différends et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États sont les principes de base qui régissent les affaires internationales. Les pays doivent développer des partenariats égaux par la concertation et la compréhension mutuelle. Toutes les parties à un conflit doivent insister sur l'importance des consultations sur un pied d'égalité et régler leurs différends par des moyens pacifiques, tels que le dialogue et les négociations. Les mécanismes et moyens de régler les questions de paix et de sécurité internationales doivent être encore perfectionnés pour mieux régler les conflits, apaiser les tensions et éliminer les guerres et les conflits.

Deuxièmement, il convient de s'attaquer tant aux symptômes qu'aux causes profondes des conflits. La communauté internationale doit se concentrer sur les causes profondes des conflits, telles que la pauvreté et le sous-développement, pour promouvoir de manière globale la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, renforcer les partenariats de développement au niveau mondial, pour honorer ses engagements en matière d'aide et aider les pays en développement à améliorer les moyens de subsistance de leurs peuples, en explorant des voies de développement qui conviennent à leurs situations et en les aidant à renforcer leurs propres capacités de développement. Nous devons promouvoir le développement par la paix et consolider la paix par le développement afin que les populations se trouvant dans des zones de conflit puissent récolter les dividendes de la paix aussi rapidement possible.

Troisièmement, il est important d'établir un nouveau partenariat pour la paix et la sécurité internationales axé sur la coopération et des résultats profitant à tous. Toutes les parties doivent se doter d'une nouvelle vision de la sécurité qui soit commune, globale, durable et fondée sur la coopération et relever les défis dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales d'une façon mutuellement avantageuse. Le Conseil de sécurité doit jouer un rôle central dans le

cadre du mécanisme de sécurité collective et travailler côte à côte et en coordination avec les organismes compétents des Nations Unies afin de créer des synergies. Les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Union africaine, jouissent d'avantages en termes de géographie, d'histoire et de culture communes et doivent donc jouer un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité dans leur région.

La Chine est un bâtisseur et un défenseur de la paix mondiale et participe activement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et aux activités de médiation dans les crises internationales et régionales, tout en prônant le règlement des différends par le dialogue et la négociation. Nous défendons résolument les normes fondamentales des relations internationales reposant sur les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et promovons des relations internationales qui sont mutuellement respectueuses, équitables, justes et fondées sur la coopération et des résultats qui profitent à tous. Le Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine, qui s'est tenu les 3 et 4 septembre, a été couronné de succès. Les dirigeants de la Chine et des pays d'Afrique ont annoncé de nouvelles mesures visant à renforcer la coopération globale entre la Chine et l'Afrique sur le thème « Construire une communauté de destin Chine-Afrique encore plus solide » grâce à une coopération gagnant-gagnant. Huit initiatives majeures ont été identifiées pour les trois prochaines années et au-delà.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, la Chine a décidé de créer un fonds de coopération sino-africaine pour la paix et la sécurité à l'appui de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique centrale, tout en continuant à fournir une aide et une assistance militaires gratuites à l'Union africaine. Nous appuyons les efforts déployés aux niveaux national et régional, notamment dans les régions du Sahel, du golfe d'Aden et du golfe de Guinée, pour maintenir la sécurité régionale et appuyer les efforts de lutte contre le terrorisme.

Le Forum sur la coopération sino-africaine a été créé pour fournir à la Chine et à l'Afrique une plateforme leur permettant de renforcer leurs échanges dans le domaine de la paix et de la sécurité. Nous nous attachons à promouvoir la mise en œuvre de 50 projets d'assistance à la sécurité, notamment par le biais de l'initiative « Une Ceinture et une Route », portant sur la sécurité sociale, le maintien de la paix des Nations Unies, la lutte contre la piraterie et la lutte antiterroriste. Dans le cadre de l'ONU, nous continuerons à participer activement aux

opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique et à mobiliser la communauté internationale afin de renforcer le soutien à la Force africaine en attente et de mettre en place des forces de réaction rapide à même de répondre aux crises. La Chine continuera à travailler avec la communauté internationale, à adhérer au multilatéralisme et à appuyer le rôle central que joue l'ONU afin de contribuer plus encore au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Cette année marque le quinzième anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la corruption. La corruption est l'ennemi commun de l'humanité. Réduire sensiblement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes et renforcer les activités de recouvrement et de restitution d'avoirs volés figure parmi les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La communauté internationale doit renforcer la coopération, combattre résolument la corruption et éviter de laisser toute lacune ou faille qui pourrait être exploitée par des acteurs corrompus. La Chine est partie à la Convention contre la corruption et participe activement aux débats de l'Assemblée générale et d'autres mécanismes pertinents sur cette question afin d'appuyer le rôle de l'ONU en tant que principale voie de coopération pour lutter contre la corruption. La Chine est prête à collaborer avec les gouvernements et les organisations internationales compétentes pour continuer de contribuer à l'approfondissement de la coopération internationale dans le cadre de la lutte contre la corruption.

M^{me} Gregoire-Van Haaren (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général et M. Prendergast de leurs exposés.

La Convention des Nations Unies contre la corruption souligne que la corruption sape les institutions et les valeurs démocratiques, ainsi que les valeurs morales et la justice. Étant donné ces effets délétères, il est remarquable que le Conseil de sécurité n'ait jamais débattu de la corruption. C'est pourquoi je vous félicite, Madame la Présidente, d'avoir mis cette question à l'ordre du jour aujourd'hui.

Dans mon intervention, je voudrais me concentrer sur trois aspects : l'état de droit, la responsabilité et le développement durable.

L'état de droit constitue le socle de sociétés stables, de la démocratie et de la confiance que les citoyens placent en leur gouvernement. Si l'état de droit

est le remède pour la stabilité, la corruption est le virus qui engendre les conflits. Le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement, intitulé « Sur les chemins de l'extrémisme en Afrique », nous montre comment des gouvernements corrompus et fonctionnant mal poussent les gens dans les bras d'extrémistes violents, tandis que l'organisation de M. Prendergast a mis en évidence le fait que les acteurs se livrant à des activités économiques illégales alimentées par la corruption ont intérêt à ce que les conflits se perpétuent. En revanche, les gouvernements dignes de confiance et non corrompus s'avèrent être une source de résilience. C'est pourquoi nous devons intensifier nos efforts pour étayer l'état de droit, renforcer les capacités et créer des institutions publiques solides qui soient véritablement au service des citoyens.

Cela m'amène à mon deuxième point, qui porte sur la responsabilité. Des institutions d'État responsables sont des institutions d'État solides. La responsabilité exige la séparation des pouvoirs, des contrôles et contrepoids et un suivi judiciaire. À cet égard, je voudrais remercier M. Prendergast de ses propositions concrètes qu'il convient d'examiner plus avant. La responsabilité exige non seulement la séparation des pouvoirs, des contrôles et contrepoids et un suivi judiciaire; elle exige aussi la transparence. C'est pourquoi le Royaume des Pays-Bas appuie Transparency International dont l'Indice annuel de perception de la corruption montre que la corruption et les conflits sont corrélés. Il montre également que la corruption diminue lorsqu'il existe des structures qui permettent aux citoyens de demander des comptes à leur gouvernement.

L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) mérite aussi d'être mentionnée. La norme ITIE oblige les gouvernements à publier des informations sur leur gestion des ressources naturelles, y compris sur l'affectation des recettes fiscales qui en sont tirées. Cette initiative donne des informations éclairées aux citoyens, et le Royaume des Pays-Bas l'appuie fièrement depuis sa création, car il est évident pour nous que les mécanismes de contrôle interne, ainsi que les mécanismes de contrôle externe gérés par la société civile, les entreprises et les auditeurs indépendants sont indispensables pour garantir la responsabilité des institutions de l'État.

Enfin, en ce qui concerne mon troisième point portant sur le développement durable, le programme de pérennisation de la paix et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 constituent nos

réponses les plus complètes en matière de prévention des conflits. Toutefois, la corruption compromet leur mise en œuvre. Elle prive ceux qui sont les plus marginalisés d'avoir accès aux services essentiels. Elle entraîne une diminution des recettes fiscales et alimente les griefs et le mécontentement. Elle augmente aussi le coût du développement durable. La lutte contre la corruption est indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 16, sur la paix, la justice et des institutions solides. La lutte contre la corruption est indispensable au développement durable et, partant, à la sécurité mondiale.

Enfin, le Conseil de sécurité a franchi aujourd'hui une première étape importante pour s'atteler à la question de la corruption et de ses liens avec les conflits. Afin que le Conseil puisse poursuivre ses efforts sur ce front, nous demandons au Secrétaire général de mettre en lumière cette question de manière plus explicite dans ses futurs rapports et exposés. Dans son avant-propos à la publication de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur la Convention des Nations Unies contre la corruption, l'ancien Secrétaire général, le regretté Kofi Annan, a écrit que la corruption « court dans tous les pays, grands et petits, riches et pauvres ». Puissent les conséquences dévastatrices de la corruption auxquelles tous nos pays sont confrontés nous amener à unir nos efforts pour lutter contre ce fléau une fois pour toutes.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de son exposé ce matin. Nous remercions également que M. John Prendergast de sa présentation sur la façon dont la corruption touche les sociétés et alimente les conflits, ainsi que des recommandations concrètes qu'il a formulées à l'intention du Conseil de sécurité.

Le mandat du Conseil de sécurité – maintenir la paix et la sécurité internationales, prévenir les conflits et s'attaquer à leurs causes profondes – rend le thème de la corruption très pertinent pour ses travaux. C'est pourquoi nous nous félicitons du débat d'aujourd'hui, d'autant plus qu'il met largement l'accent sur la prévention et la pérennisation de la paix.

La corruption peut être définie comme l'abus de pouvoir et de confiance à des fins personnelles. Elle touche tous les pays, ne connaît pas de frontières et peut s'étendre à tous les niveaux des organismes publics. La corruption affecte des populations entières, mais touche le plus durement les membres les plus faibles de la société. Les femmes sont souvent plus exposées aux

conséquences potentielles de la corruption. C'est parce qu'elles ont souvent moins accès aux services et sont également plus exposées au risque d'extorsion de faveurs sexuelles et de violences physiques. Nous sommes bien conscients de la façon dont la corruption contribue à la déstabilisation des États fragiles et, en définitive, est l'un des facteurs de conflit. La récente étude de l'ONU et de la Banque mondiale, intitulée *Chemins pour la paix : approches inclusives pour la prévention des conflits violents*, mentionne également la corruption comme une cause sous-jacente des conflits et de la violence. En revanche, lorsque la population a confiance en ses prestataires de services, ses institutions, ses gouvernements et ses responsables élus, le chemin de la stabilité des sociétés est plus solide. Lorsqu'ils savent qu'un traitement égal est accordé à toutes les personnes, les membres les plus faibles de la société en particulier ont un sentiment d'appartenance et de sécurité, et ceci offre de meilleures possibilités de mettre fin aux cycles de violence qui sont le résultat de l'exclusion politique.

Nos efforts multilatéraux ont donné lieu à des engagements politiques forts visant à soutenir les initiatives de lutte contre la corruption. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif 16, sur le renforcement des institutions, et l'objectif 10 sur la réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, le Programme d'action d'Addis-Abeba et la Convention des Nations Unies contre la corruption sont des fondements importants de ces engagements. Les programmes de consolidation et de pérennisation de la paix de l'Organisation des Nations Unies sont eux aussi directement pertinents pour la lutte contre la corruption. La résolution 2282 (2016), sur la pérennisation de la paix, souligne qu'il importe de renforcer l'état de droit et de promouvoir la responsabilisation, la bonne gouvernance et l'égalité des sexes. Elle souligne également la nécessité de respecter et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales. La lutte contre la corruption fait partie intégrante du respect de ces engagements.

La lutte contre la corruption est une priorité pour mon pays, tant au niveau national qu'au niveau multilatéral et dans le cadre de notre coopération pour le développement. Nous sommes favorables à une participation démocratique accrue, ce qui exige des systèmes judiciaires solides et indépendants, des institutions politiques et des médias libres. Cela renforce également la transparence et la responsabilisation, ce qui rend plus difficile l'abus de pouvoir. Nous appuyons également la lutte des pays partenaires contre la

corruption en renforçant les institutions telles que les autorités fiscales et les instances d'audit. Par exemple, nous avons organisé la Conférence de Stockholm sur la fiscalité, tenue en mai, en vue de promouvoir le renforcement des capacités dans le domaine de la fiscalité. L'efficacité, la transparence et l'efficacité de l'administration fiscale favorisent la réduction de la pauvreté et l'égalité et sont étroitement liées à la lutte contre la corruption.

Chaque jour, au Conseil, nous voyons les effets dévastateurs que les conflits ont sur les pays, sapant les institutions et l'état de droit et créant ainsi davantage de possibilités de corruption. Il est essentiel de s'en souvenir lorsque nous planifions des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. La lutte contre la corruption doit être clairement prise en compte dans les mandats et dans l'appui que nous apportons au renforcement des capacités et à la réforme des institutions de l'état de droit. M. Prendergast a avancé de nouvelles idées, y compris sur la façon dont nous pourrions améliorer les politiques de sanctions, lesquelles, à notre avis, méritent d'être examinées et s'inscrivent tout à fait dans le sens du travail que nous avons entrepris pour faire en sorte que les sanctions deviennent des instruments plus efficaces.

Il importe également de veiller à ce que l'appui que l'ONU fournit à la lutte que mènent les États Membres contre la corruption soit cohérent. Les missions, les équipes de pays des Nations Unies et les entités des Nations Unies, telles que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, doivent tous œuvrer de concert. Nous devons également continuer d'appuyer des modèles de coopération internationale entre les experts, les procureurs et les forces de l'ordre. La lutte contre la corruption remédie évidemment aux effets dévastateurs de ce fléau sur les sociétés, les économies et la vie des gens, mais c'est aussi d'abord et avant tout une question de prévention. Si nous parvenons à mettre en place des institutions publiques efficaces, responsables et inclusives et à assurer un accès universel à la justice, nous réduirons le risque pour la société de sombrer de nouveau dans un conflit. C'est pour cette raison que la corruption est et doit rester inscrite à l'ordre du jour du Conseil dans le contexte plus large de la prévention et de la pérennisation de la paix.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, nous tenons à remercier le Secrétaire général des informations qu'il nous a communiquées, ainsi que de son évaluation de la

menace que pose la corruption dans les situations de conflit. Nous remercions également M. Prendergast de son exposé.

En effet, les conflits ouvrent la possibilité de faire des profits et c'est effectivement le cas pour de nombreuses personnes. Il ne faut pas oublier, cependant, que de nombreux conflits sont provoqués par des luttes, déclarées ou non, sur le contrôle des ressources naturelles. Et il s'agit en l'occurrence d'acteurs externes et internes. Cela n'est nulle part plus évident qu'en Afrique, dont les ressources naturelles inexploitées suscitent beaucoup d'agitation. Nous pourrions appeler cela le revers de la corruption.

Comme le Secrétaire général l'a dit à juste titre aujourd'hui, la corruption est une caractéristique tant des pays riches que des pays pauvres. Elle existe aux États-Unis, qui nous ont fait la leçon sur la corruption aujourd'hui. Elle y existe dans ses formes traditionnelles, mais elle est souvent déguisée sous la forme d'institutions particulières telles que le lobbying légalisé. Alors si d'aucuns souhaitent débattre de la question au Conseil de sécurité, il serait plus logique de commencer au niveau national, et plus précisément par le lobbying, qui touche les plus hautes sphères du pouvoir aux États-Unis et est dicté par les intérêts d'un grand nombre de sociétés militaires privées, dont les intérêts commerciaux sont inextricablement liés à ceux de la défense, puissant lobby au Capitole.

Je voudrais dire au Conseil que la cause du conflit en Ukraine n'était pas la corruption de Yanukovich, mais bien un coup d'État qui a remplacé un régime corrompu par un autre qui, à la différence de Yanukovich, a effectivement lancé une guerre contre son propre peuple. Certains membres du Conseil sont bien conscients de l'ampleur de la corruption en Ukraine car ces personnes sont leurs protégés. Et c'est cette corruption, y compris dans l'armée, qui alimente le conflit dans le sud-est de l'Ukraine.

La délégation russe a toujours préconisé un renforcement du rôle central de coordination de l'Organisation des Nations Unies pour unir les efforts déployés par la communauté internationale en vue de prévenir la corruption et de lutter contre ce fléau. À notre avis, la Convention des Nations Unies contre la corruption est un cadre juridique international solide pour le développement de la coopération internationale dans ce domaine. La Russie a été l'un des premiers pays à signer la Convention, en décembre 2003, et l'a ratifiée en mars 2006. En 2015, la sixième session

de la Conférence des États parties à la Convention s'est tenue à Saint-Pétersbourg. Nous accordons une attention particulière au Mécanisme d'examen de l'application de la Convention, que nous considérons comme unique en son genre, ouvert, transparent et non politisé, et qui fonctionne dans le cadre d'un processus intergouvernemental fondé sur le respect des principes de l'égalité et de la souveraineté des États et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Nous appuyons le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour fournir une assistance spécialisée aux États dans leurs efforts pour appliquer effectivement les dispositions de cette Convention, et nous appuyons les efforts de l'ONUDC pour assurer son universalisation. La Russie est l'un des principaux donateurs des projets de lutte contre la corruption de l'ONUDC, notamment d'un certain nombre d'initiatives conjointes telles que des cours de formation annuels pour les points de contact ou les experts gouvernementaux participant à l'examen de la mise en oeuvre de la Convention. En 2017, la Russie a apporté un soutien financier à la bibliothèque juridique de la Convention des Nations Unies contre la corruption et au site Web de la plateforme d'outils et de ressources pour la diffusion de connaissances en matière de lutte contre la corruption. En juin à Vienne, à la veille de la Coupe du monde, nous avons organisé une conférence internationale sur la prévention de la corruption dans le sport, en collaboration avec l'ONUDC et avec le soutien des pays du BRICS – Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud. Comme nous le savons, des groupes de travail intergouvernementaux à composition non limitée sur l'examen, le recouvrement d'avoirs et la prévention ont été établis dans le cadre de la Convention, de même que des réunions d'experts sur la coopération internationale. Tous ces formats sont ouverts, intergouvernementaux et techniques par nature.

Il y a encore des lacunes et des incohérences dans les normes juridiques adoptées par les États concernant la restitution des avoirs d'origine criminelle. La Fédération de Russie a constamment appuyé à cet égard la création, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'un mécanisme juridique multilatéral international approprié, qui permettrait d'éliminer les flous et aiderait à renforcer la coordination entre les organismes compétents en matière d'entraide judiciaire au sujet des affaires pénales et des extraditions et de lutte contre le blanchiment d'argent.

Comme il est absolument clair, des mécanismes de coopération anticorruption non politisés fonctionnent efficacement et sont en train d'être développés à l'ONU. C'est pourquoi nous n'appuyons pas les initiatives visant à considérer la question comme une sorte de nouveau défi à la paix et à la sécurité internationales et à utiliser ainsi le forum et les mécanismes du Conseil de sécurité dans ce contexte. Cela ne fera que saper les formats existants et nuirait à la coopération pratique entre les services étatiques compétents conduite sur la base de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Nous pensons que la répartition des tâches qui existe à l'ONU nous permet de relever de façon productive les défis rencontrés dans le domaine de la lutte contre la corruption, et que changer cet état de choses, en particulier au détriment de l'autorité de l'Organisation des Nations Unies, est contreproductif. Il n'y a pas de raisons objectives pour ce faire. Pour notre part, nous continuerons d'aider les organismes spécialisés et les mécanismes de coopération internationale dans ce domaine et de les adapter pour qu'ils reflètent l'évolution des menaces existantes.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions nous féliciter de la convocation de la présente réunion et remercier le Secrétaire général António Guterres et M. John Prendergast de leurs importants exposés.

Le Pérou attache une grande importance à la question qui nous réunit. Notre pays n'a pas été épargné par le fléau de la corruption qui affecte notre hémisphère. Cette problématique se manifeste sous différentes formes dans toutes les régions du monde et, assurément, dans les nombreux conflits inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. La corruption sape la crédibilité et la confiance qu'ont les citoyens dans leurs autorités et leurs institutions et porte un coup aux valeurs morales, à l'état de droit, à la justice et à la gouvernance démocratique. C'est ce qui empêche principalement de répondre efficacement aux besoins de nos populations et de réaliser le développement.

La nature transnationale de la corruption et de la criminalité organisée et leurs multiples formes doivent nous inciter à nous engager à renforcer la coopération internationale et le multilatéralisme en vue de relever de manière cohérente les défis communs à tous nos pays. Cela inclut l'action du Conseil, dans la mesure où, comme indiqué dans la Convention des Nations Unies contre la corruption, ce fléau constitue une menace pour la stabilité et la sécurité des sociétés. Il est clair

que la corruption est une cause profonde de nombreux conflits et crises humanitaires, et qu'elle est souvent associée à la criminalité organisée, qui à son tour apparaît à la fois financer et habiliter la violence et le terrorisme, à travers des activités comme le blanchiment d'argent et le trafic illicite d'armes. À cet égard, nous voudrions rappeler la déclaration du Président du Conseil du 8 mai (S/PRST/2018/9), dans laquelle nous nous sommes engagés à approfondir les enquêtes afin de mieux comprendre la nature et l'étendue des liens entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Le Pérou attache une haute priorité à la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, en phase avec la Convention contre la corruption et l'objectif 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui, entre autres choses, nous engage à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives et à renforcer l'état de droit.

Nous insistons pour dire que la pérennisation de la paix, définie comme objectif général et processus permanent dans des résolutions parallèles adoptées récemment par l'Assemblée générale et le Conseil (résolutions 70/262 et 2282 (2016), respectivement), nous engage à renforcer des institutions nationales inclusives, transparentes et responsables.

Pour lutter efficacement contre la corruption, il faut créer une culture d'intégrité et des dispositions constitutionnelles qui garantissent l'équilibre des pouvoirs. Cela inclut un plein accès à la justice pour garantir que les coupables seront punis et une participation accrue des femmes et des jeunes à la vie politique et institutionnelle. Cela exige aussi que les citoyens puissent être informés des cas de corruption en temps voulu et participer en toute connaissance de cause à la vie politique.

Nous pensons aussi que l'ampleur de la corruption exige une réponse coordonnée de la part des gouvernements. C'est pourquoi, lors du huitième Sommet des Amériques qui s'est tenu à Lima en avril, le Pérou a promu l'adoption de l'Engagement de Lima, qui comprend 57 mesures et actions concrètes pour renforcer la lutte contre la corruption et la coopération régionale en la matière. Nous travaillons actuellement à sa mise en œuvre.

Pour satisfaire à la nécessité d'empêcher la corruption de dégénérer en conflits et en crises humanitaires, il est essentiel selon nous que la communauté internationale dispose de mécanismes d'alerte rapide, de coopération et d'échange de bonnes

pratiques. Il nous semble important à cet égard d'envisager d'étendre les régimes de sanctions du Conseil à la corruption et au blanchiment d'argent qui alimentent les conflits et en tirent profit, comme l'a suggéré M. Prendergast.

Enfin, en vue de renforcer les institutions nationales appelées à maintenir la paix, il importe à nos yeux que la lutte contre la corruption et le respect des libertés fondamentales soient reflétés dans les mandats des opérations de maintien de la paix et des autres missions déployées par le Conseil dans les pays touchés par un conflit, selon les cas.

M. Llorenty Solíz (Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres, et le Directeur du Projet Enough, M. Prendergast, de leurs interventions aujourd'hui. Nous avons écouté avec attention leurs exposés et sommes d'accord que la corruption est un facteur qui sape l'économie, affaiblit les institutions publiques et facilite la commission d'autres crimes connexes, comme le blanchiment d'argent et les transferts internationaux de fonds d'origine illicite, souvent utilisés pour financer des mécanismes d'appui à des activités terroristes, par exemple. De même, la corruption entrave la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 16 relatif à la mise en place d'institutions solides, un défi dont aucun État n'est exempt.

Toutefois, le fait que la corruption affecte plus ou moins les États ne veut pas dire qu'elle constitue, en soi, une menace pour la paix et la sécurité internationales. Dans bien des cas, elle est là du fait de l'existence d'institutions affaiblies par manque de ressources économiques et, dans les régions en proie à un conflit armé, elle est due aussi à l'absence de l'État, qui résulte des causes profondes du conflit. C'est pourquoi nous estimons que la corruption est fondamentalement une question qui relève des fonctions et attributions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et des organes subsidiaires pertinents de notre Organisation, lesquelles sont définies dans la Charte des Nations Unies. Le Conseil de sécurité doit respecter la Charte et n'examiner que les questions se rapportant strictement aux menaces à la paix et la sécurité internationales.

Pour déterminer qu'une question constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales, le Conseil doit se référer aux buts et principes énoncés dans la Charte, comme le prévoit l'Article 24, 2. Il doit

aussi en cela respecter et appliquer le droit international, tant dans ses décisions que dans ses actions. L'ingérence du Conseil de sécurité dans les fonctions et attributions d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies implique une entorse aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et une atteinte à leur autorité, et met en péril les droits de tous les États Membres de l'ONU.

Inscrire à l'ordre du jour du Conseil la question de la corruption en tant qu'elle constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales n'apporte aucune valeur ajoutée et ne fait que conduire à une politisation accrue de la question et à un désaccord plus profond entre les États. À cet égard, la Bolivie insiste pour dire que la décision du Conseil de sécurité de convoquer cette séance d'information ne doit ni constituer un précédent, ni affaiblir l'autorité ou le mandat des organes compétents auxquels participent l'ensemble des Membres, ni servir des fins idéologiques. Cela ne doit pas non plus compromettre la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des États en faisant du Conseil de sécurité un simple instrument, sous prétexte de promouvoir la paix et la sécurité internationales en luttant contre la corruption, en l'utilisant, comme nous le disions, à des fins idéologiques comme excuse pour saper la légitimité de gouvernements démocratiques ou encourager des politiques de changement de régime.

Le Conseil doit montrer l'exemple en matière de défense et de promotion de l'état de droit, en respectant l'égalité souveraine des États ainsi que les principes de règlement pacifique des différends et de non-ingérence dans la juridiction nationale des États. Il convient d'éviter l'application sélective et la politisation des normes qui aggravent les conflits et affaiblissent la crédibilité et l'autorité du Conseil de sécurité, et par conséquent du système des Nations Unies.

L'ONU et la communauté internationale en général doivent coopérer avec les États Membres pour mettre en place et renforcer leurs institutions et l'état de droit, car c'est à eux qu'il incombe de lutter contre la corruption, et ce, je le répète, dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des États.

En Bolivie, le Président Evo Morales Ayma, en collaboration avec d'autres autorités du pays, a décidé volontairement, et pour la première fois dans l'histoire de la Bolivie, de renoncer au secret bancaire afin de promouvoir la transparence, montrant un exemple qui doit être suivi dans le monde entier.

D'autre part, sur le plan international, cette année a marqué le quinzième anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui s'appuie sur un vaste consensus international et constitue un cadre international de coopération en vue de renforcer la prévention et d'atténuer les risques de corruption. Au niveau régional, les pays membres de l'Organisation des États américains ont adopté l'Engagement de Lima pour lutter contre la corruption systémique. La Bolivie a souscrit à ces documents ainsi qu'à la Convention interaméricaine contre la corruption. Il existe également des initiatives de lutte contre la corruption dans le cadre de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Union des nations de l'Amérique du Sud.

Cependant, les règles ne sont pas tout. Un ferme engagement politique est nécessaire pour lutter contre ce phénomène et mettre en place des mesures concrètes afin d'éliminer ce fléau. C'est pourquoi il importe d'œuvrer à l'élimination des paradis fiscaux, mais aussi d'élaborer, adopter et mettre en œuvre des mesures de supervision et de contrôle des entreprises transnationales, qui sapent la souveraineté des États et, dans de nombreux cas, alimentent la corruption et encouragent les violations des droits de l'homme. Comme l'a souligné M. Prendergast, le système financier est utilisé par le biais des paradis fiscaux et du secret bancaire, et en collusion avec les entreprises transnationales, pour blanchir les recettes provenant d'activités criminelles, notamment la corruption, et du pillage des ressources naturelles, dont les recettes servent notamment à financer les conflits. Il importe donc de lutter contre la corruption au niveau mondial, avant tout au sein du système financier mondial.

Pour conclure, nous sommes convaincus que la promotion de l'état de droit au niveau international est fondamentale pour bâtir un monde et une ONU plus justes, celle-ci devant être en mesure de lutter efficacement contre la corruption tout en respectant la souveraineté de tous les États.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette importante séance et d'avoir distribué une note de cadrage. Nous apprécions également les exposés du Secrétaire général et de M. John Prendergast, que nous remercions de ses réflexions et de ses propositions au sujet des sanctions ciblées. Nous estimons qu'il faut approfondir l'examen de cette question. Le Conseil de sécurité est déjà passé des sanctions générales

aux sanctions ciblées et intelligentes. Cependant, nous estimons qu'il est grand temps d'analyser cette expérience de manière plus approfondie.

Je vais axer ma déclaration sur trois questions principales : premièrement, les causes et les répercussions de la corruption; deuxièmement, le rôle de l'ONU dans la lutte contre la corruption et dans la coopération internationale; et troisièmement, les mesures prises par l'État du Koweït pour lutter contre la corruption.

Premièrement, s'agissant des causes et des répercussions de la corruption, nous savons que notre monde souffre actuellement de la diffusion de la corruption à des degrés divers. Le Secrétaire général a mentionné certains faits et statistiques qui le confirment, en particulier dans des régions secouées par des troubles politiques ou sécuritaires. La corruption n'existe pas en vase clos. Elle a des causes économiques et sociales, comme la pauvreté, l'oppression, les inégalités, les violations des droits de l'homme et le déclin du niveau de justice sociale, ainsi que l'absence d'état de droit. Tous ces facteurs créent un terreau fertile pour la prolifération de la corruption.

L'augmentation du niveau de corruption au sein des sociétés a une incidence négative sur la sécurité nationale des pays, au même titre que le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité organisée. De nombreux exemples et de nombreux conflits ont prouvé qu'il existe un lien étroit entre la diffusion de la corruption et l'intensité des conflits. La corruption augmente à mesure que les conflits s'intensifient, et c'est pourquoi les conflits se prolongent. La menace de la corruption ne se limite pas à un pays en particulier. Au contraire, elle menace la sécurité régionale et internationale. La diffusion de la corruption aggrave la misère humaine, l'injustice ainsi que le détournement et le gaspillage des ressources publiques et privées. La corruption peut détruire les économies nationales en affaiblissant la croissance économique, en ralentissant le développement et en faisant augmenter le chômage et la pauvreté.

Deuxièmement, s'agissant du rôle de l'ONU dans la lutte contre la corruption et de la coopération internationale, la Convention des Nations Unies contre la corruption, adoptée par l'Assemblée générale en 2003, est considérée comme un cadre juridique solide qui comporte un ensemble de normes, de mesures et de règles que doivent appliquer toutes les parties à la Convention afin de promouvoir ses dispositions juridiques et son ensemble de règlements en matière de

lutte contre la corruption. Sa mise en œuvre permettra de réduire l'incidence de la corruption, en particulier compte tenu du fait que la Convention stipule que l'ONU contribuerait au renforcement des capacités des États Membres et à la mise en œuvre de programmes de promotion de la transparence, de l'intégrité, de la responsabilisation et de l'état de droit. Nous exhortons donc les gouvernements, le secteur privé et la société civile à s'élever collectivement contre ce phénomène afin que nous puissions bâtir un monde plus juste et prospère pour tous.

À cet égard, nous soulignons la nécessité de renforcer la coopération et la coordination avec les entités régionales et internationales afin de promouvoir des mesures de lutte contre la corruption. Nous devons créer des réseaux régionaux de lutte contre la corruption, renforcer la coopération, partager nos connaissances spécialisées et œuvrer à la mise en œuvre des conventions des Nations Unies dans plusieurs domaines, par exemple en ce qui concerne les extraditions et l'échange d'informations. Comme l'a mentionné le Secrétaire général dans son exposé, la corruption existe dans tous les pays – petits et grands, riches et pauvres, du Nord et du Sud.

Troisièmement, en 2016, l'État du Koweït a créé une autorité chargée de lutter contre la corruption pour honorer ses obligations en vertu de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Je vais mentionner brièvement certains objectifs que l'autorité se propose d'atteindre, à savoir la promotion de la transparence et de l'intégrité dans les transactions économiques et administratives; la mise en œuvre des dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption et d'autres conventions et traités internationaux de lutte contre la corruption; la mise en place d'initiatives visant à lutter contre la corruption, atténuer la menace qu'elle pose et ses répercussions et à poursuivre les malfaiteurs; la saisie et la restitution des actifs et des recettes qui sont le fruit de la corruption, conformément au droit; la protection des institutions nationales contre les pots-de-vin, le trafic d'influence et les abus de pouvoir; la protection des personnes qui dénoncent la corruption; la promotion du principe de coopération et de participation des pays et des organisations régionales et internationales; et la nécessité d'encourager et d'opérationnaliser le rôle des institutions et des organisations de la société civile dans la lutte contre la corruption, ainsi que de renforcer la sensibilisation de la société aux risques qu'elle pose.

Pour terminer, nous soulignons que l'élimination de la corruption est une responsabilité commune qui incombe en premier lieu aux personnes et aux États. La corruption est un outil qui permet à ceux qui le manient d'atteindre leurs objectifs rapidement et dans l'illégalité. Nous pouvons mettre fin à ce phénomène en éduquant les sociétés et en offrant une vie décente et l'égalité à tous. De leur côté, les gouvernements doivent appliquer les dispositions des conventions et des traités internationaux relatifs à cette question, en prenant soin par-dessus tout de renforcer et d'appliquer l'état de droit sans discrimination.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Prenant la parole à cet important débat au nom de la République de Guinée équatoriale, je voudrais tout d'abord féliciter la Mission des États-Unis et l'Ambassadrice Nikki Haley d'avoir, pour la première fois, inscrit l'importante question de la corruption à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, dont le débat d'aujourd'hui a lieu au lendemain de la Journée de l'Afrique, célébrée le 9 septembre, sur le thème « Vaincre la corruption : une option viable pour la transformation de l'Afrique ». Je remercie très sincèrement le Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, ainsi que M. Prendergast, de leurs exposés édifiants, qui enrichissent énormément le débat d'aujourd'hui.

Si par corruption nous entendons l'action de corrompre quelqu'un ou de se laisser corrompre, en abusant de notre responsabilité publique pour obtenir ou accorder un avantage illégitime, alors nous pouvons affirmer que la corruption est une forme de dépravation morale. En conséquence, sa sphère d'influence englobe toutes couches salariées, surtout de la fonction publique, bien que ce fléau sévise aussi dans le secteur privé. Naturellement, le terme « corrompre » implique un détournement du service presté ou de ses résultats, généralement d'ordre économique, vers d'autres destinataires illégitimes, ce qui constitue une appropriation indue. C'est pourquoi, d'une manière ou d'une autre, ce concept est couvert par l'Article 26 de la Charte des Nations Unies.

Le trafic d'influence, les dessous de table, l'extorsion et la fraude sont quelques-unes des pratiques de corruption qui se traduisent, par exemple, par une somme d'argent remise à un agent de la fonction publique en échange d'un service ou d'un abandon de ses responsabilités. Malheureusement, nous sommes face à un mal qui ne fait pas de distinction entre les États et qui se retrouve aussi bien dans les pays développés que dans

les pays en développement. Il est possible que certains pays y soient davantage sujets que d'autres, mais il s'agit d'une maladie et d'une préoccupation communes à toutes les nations du monde, tant et si bien que la coopération internationale dans ce domaine, ainsi que la mise en commun des expériences et des stratégies, revêtent un intérêt mondial.

Même si ce ne sont pas leurs uniques sources de financement, pour satisfaire leurs diverses ambitions, les mafias, les terroristes, les réseaux de la criminalité organisée et les mercenaires se tournent eux aussi vers l'extorsion et la corruption de certains fonctionnaires pour s'arroger des biens ou services publics, ce qui conduit, entre autres choses, à la guerre, aux troubles publics et au désespoir, dans la plupart des cas, l'objectif ultime étant de prendre le contrôle politique ou économique des pays, et en particulier de leurs ressources naturelles. Mon pays, la République de Guinée équatoriale, a été victime à diverses reprises de tentatives de cette nature, dont pas plus tard qu'en décembre dernier.

En ce qui concerne la République de Guinée équatoriale, non seulement la loi sur les fonctionnaires civils de l'administration centrale de l'État interdit la pratique de ce fléau – et la sanction infligée aux fonctionnaires qui s'y livrent peut aller jusqu'à la radiation –, mais la promulgation d'un décret, le 5 février 2004, a marqué l'entrée en vigueur de la loi sur la déontologie et la dignité dans l'exercice de la fonction publique, parce que nous considérons que si les fonctionnaires épousent des valeurs morales et éthiques strictes, il leur sera difficile de s'abaisser à commettre des actes délictueux tels que des pratiques corrompues, qui sont diamétralement opposées à la déontologie du service public.

Conscients de l'importance de cette question et de l'immense préjudice qu'elle cause à la société dans le monde, le Président de la République de Guinée équatoriale, S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, et le Gouvernement ont à plusieurs reprises condamné publiquement cette pratique, ils ont pris les mesures qui s'imposaient et ont exhorté le pouvoir législatif de la République de Guinée équatoriale à concevoir tous les instruments juridiques envisageables pour contribuer à la lutte contre la corruption.

Il est important de souligner également que le plan de développement national, baptisé Horizon 2020, compte parmi ses objectifs principaux l'instauration d'une bonne gouvernance, ce qui, naturellement, inclut des mesures d'accompagnement telles que la

réalisation des objectifs de développement durable, dont la réduction de la pauvreté. Il faut espérer que, une fois ces objectifs atteints, les raisons qui peuvent pousser certains serviteurs publics à la faute ou à l'égareront seront plus difficiles à justifier. Néanmoins, de nombreux chercheurs conviennent que parmi les aspects qu'il faut corriger pour réduire le problème de la corruption figure la nécessité d'améliorer les conditions de travail. C'est pourquoi nous encourageons la communauté internationale à veiller à ce que chaque pays prenne toutes les mesures possibles visant à mettre en pratique la bonne gouvernance et, de cette manière, améliorer le niveau de vie de sa population, afin de réduire la tendance à la corruption.

En matière de consolidation de la paix, le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale a contribué dans la mesure de ses moyens, en apportant systématiquement un appui en ressources humaines et financières à la sous-région de l'Afrique centrale et au continent africain en général. Nous sommes convaincus que, pour que la communauté internationale réussisse dans ce domaine, les États doivent s'impliquer en améliorant les normes nationales qui leur permettent d'atténuer ce fléau universel et d'intensifier la coopération. Dans ce sens, je profite de cette occasion pour féliciter l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime du travail et des efforts considérables qu'il a réalisés à ce jour dans divers pays pour éradiquer la corruption, dans le but de réduire les graves conflits qui persistent de manière plus ou moins larvée dans ces pays. En conséquence, aux fins de prévenir les conflits qui se nourrissent de la corruption dans toutes ses manifestations, les États ont l'obligation et la responsabilité de coopérer avec les organisations internationales compétentes et de prendre des mesures préventives pour freiner cette pratique, qui se systématisent dans de nombreuses sociétés.

Malheureusement, les entreprises transnationales, soutenues par certains pays puissants et dotés d'amples ressources financières, se livrent parfois, aux fins de maximiser leurs profits, à la subordination de certains fonctionnaires, surtout dans les pays les plus pauvres, afin de dégager d'importants bénéfices en marge des règles légales établies. C'est pourquoi il devrait également être moralement requis que ces entreprises et leurs soutiens respectent la législation des pays où elles opèrent, qu'elles se soumettent à l'autorité de la loi et évitent l'impunité, cette autre source de malaise social et, par là-même, autre cause possible de différends.

Conformément à la position de l'Union africaine, nous demandons instamment aux États en proie à un conflit de consolider leurs institutions publiques et de renforcer la transparence et la responsabilisation de ceux qui, en recourant à la corruption, confortent les groupes armés et facilitent les trafics d'armes, de drogues et de personnes, aux fins d'obtenir des avantages personnels et de déstabiliser toute la société. De telles mesures sont incontournables pour pouvoir atteindre dans les meilleurs délais le noble objectif de faire taire les armes et d'en finir avec toutes les guerres sur notre continent.

Pour terminer, nous considérons que, dans les mandats des missions de maintien ou de consolidation de la paix, ainsi que dans ceux des missions politiques, il faut inclure des mesures ou stratégies qui leur permettent d'accéder plus largement à l'information financière internationale des parties en conflit, dans le but de diminuer la corruption qui concourt à prolonger les conflits. Chaque cas concret aurait sa propre solution pour contrôler et surveiller les fonds existants sur le terrain, les dépenses nécessaires et les paiements effectivement réalisés, en s'acquittant d'une comptabilité complète et impartiale.

Je conclurai ma déclaration par une citation du journaliste argentin, Hugo Alconada Mon, qui, dans son ouvrage *La raíz de todos los males* (La racine de tous les maux), affirme que « La corruption, c'est comme le tango; ça se danse à deux. »

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter la présidence du Conseil de sécurité d'avoir pris l'initiative de convoquer la présente séance d'information. Je voudrais également remercier le Secrétaire général et M. John Prendergast de leurs exposés édifiants.

On pourrait penser que la corruption est un problème interne pour un pays donné, mais ce n'est pas le cas. Le fait est que la corruption porte atteinte aux institutions gouvernementales et affaiblit le système judiciaire et l'économie d'un pays. Elle sape également la capacité de l'armée à faire face aux groupes terroristes, en particulier dans les pays où les soldats ne sont pas bien payés ou ne disposent pas de matériel adéquat. Un environnement où le moral est bas offre un terrain propice pour la corruption. La corruption permet aux terroristes d'avoir accès à des fonds et des armes et porte atteinte à l'état de droit, à la bonne gouvernance et aux droits de l'homme. Une corruption généralisée et systématique est l'une des causes profondes de

nombreux conflits, qui peuvent constituer une menace à la paix et à la sécurité internationales.

La corruption est également l'un des principaux obstacles structurels au succès des efforts de reconstruction après un conflit en raison de ses incidences négatives sur les trois piliers fondamentaux du système des Nations Unies, à savoir la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement durable. Tout cela nous amène à une conclusion : la corruption ne se limite pas aux frontières nationales. Le Conseil de sécurité ne peut pas fermer les yeux sur les situations où la corruption et le terrorisme vont de pair dans les pays touchés par un conflit. Toutefois, nous devons garder à l'esprit que la corruption est à la fois un facteur et une conséquence des défis actuels en matière de sécurité. Je voudrais présenter au Conseil quelques idées qui, à notre avis, pourraient contribuer à régler ce problème.

Premièrement, nous devons nous orienter vers une politique de pression financière pour encourager les réformes. Les donateurs doivent indiquer clairement qu'ils n'hésiteront pas à cesser de financer ou à rejeter des projets si le gouvernement concerné ne met pas en place de garanties pour prévenir la corruption. Il faut élargir la portée des sanctions du Conseil de sécurité en cas de besoin. En visant différents acteurs simultanément, les mesures prises sont plus susceptibles d'avoir plus d'impact.

Deuxièmement, en ce qui concerne la bonne gouvernance et la transparence, la Pologne estime que la lutte contre la corruption est la pierre angulaire des sociétés démocratiques modernes. Les États Membres et les institutions internationales doivent appuyer les processus à long terme en faveur de la démocratie et de la transparence ainsi que les réformes en matière de gouvernance. Il faut réévaluer les programmes de renforcement des capacités mis en œuvre dans tous les secteurs pour éviter de renforcer les institutions corrompues existantes. Nous savons tous que sans volonté politique, aucune réforme ne peut produire les effets escomptés. À l'échelle mondiale, nous appelons à l'adhésion universelle à la Convention des Nations Unies contre la corruption et au renforcement de la coopération entre les institutions qui œuvrent dans le domaine de la lutte contre la corruption, comme l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Par ailleurs, nous estimons que la société civile est un partenaire clef dans ce domaine.

Depuis de nombreuses années, la Pologne fait campagne au Conseil des droits de l'homme en vue de l'adoption d'un projet de résolution sur le rôle de la bonne gouvernance dans la promotion et la protection des droits de l'homme, qui mettrait notamment l'accent sur la lutte contre la corruption. La Pologne a également établi des liens de coopération avec les pays intéressés qui ont mis en œuvre, aux niveaux local et régional, des mesures contribuant à réduire la corruption dans le secteur public. Nous dispensons en outre des formations portant sur les pratiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et sur les mesures de lutte contre le financement du terrorisme.

Enfin, nous appelons à l'adoption de mesures de lutte contre le blanchiment d'argent en cas de besoin. Des organismes comme le Groupe d'action financière ont élaboré des normes internationales pour lutter contre le blanchiment d'argent, et les pays doivent avoir recours à ces mesures et les appliquer au niveau national. La mise en œuvre efficace par les pays de ces mesures pourrait permettre de créer un environnement où la corruption, le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent ne passeraient pas inaperçus.

Pour terminer, la Pologne est pleinement engagée en faveur de la réduction de la corruption. La corruption nuit à la vie des peuples et aux pays, et aucun pays n'est à l'abri de ce fléau. La réduction des niveaux de corruption est l'un des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et par conséquent, nous devons tous œuvrer résolument à la réalisation de cet objectif difficile et ambitieux.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général António Guterres de son exposé sur le thème de notre débat d'aujourd'hui. Nous remercions également M. Prendergast de ses observations.

Nous sommes tous conscients des incidences négatives de la corruption sur la stabilité politique, économique et socioculturelle des sociétés. La corruption porte atteinte à l'obligation de rendre des comptes et à la transparence dans la gestion des affaires publiques et nuit au développement socioéconomique. Comme il est indiqué dans le préambule de la Convention des Nations Unies contre la corruption, elle peut également constituer une menace pour la stabilité et la sécurité des sociétés, tout en sapant les institutions et les valeurs démocratiques, les valeurs éthiques et la justice et en compromettant le développement durable et l'état de droit. Tout en reconnaissant ce fait, nous ne pensons pas

que cette question relève de la compétence du Conseil de sécurité. Sur la base du principe de complémentarité, le Conseil devrait laisser d'autres organes compétents s'occuper de ces questions transversales.

Bien entendu, rien n'empêche le Conseil de se pencher sur la question de la corruption dans le contexte de situations de conflit spécifiques, et nous pensons que tel a été le cas jusqu'à présent. Dans le cadre de régimes de sanctions pertinents, le Conseil a pris des mesures pour lutter contre le détournement de ressources publiques. À cet égard, nombreuses sont les situations dans lesquelles le Conseil a décidé d'interdire le commerce du charbon de bois, du pétrole et des minéraux. En matière de lutte contre le terrorisme, le Conseil a également adopté des résolutions importantes pour lutter contre le financement du terrorisme. Le Conseil doit continuer de recourir à ces outils, le cas échéant, pour atténuer les incidences néfastes de la corruption s'agissant du déclenchement et de l'intensification des conflits et de la violence. Néanmoins, même dans le contexte de situations de conflit spécifiques, la corruption ne saurait être examinée isolément, car elle n'est pas le seul facteur qui entre en compte, mais la manifestation de nombreux autres problèmes politiques et socioéconomiques graves contribuant à l'instabilité et aux conflits. C'est pour cette raison que les sanctions ne sauraient être le seul moyen de contrer les menaces posées par la corruption.

Il faut une stratégie globale et à long terme visant à s'attaquer aux causes profondes des conflits, et la corruption pourrait être l'une de ces causes. Pour ce faire, il faut impérativement garantir une bonne gouvernance, renforcer les institutions de l'État et promouvoir le respect du principe de responsabilité et la transparence, ainsi que l'état de droit. Par ailleurs, la responsabilité de lutter contre la corruption n'incombe pas uniquement aux pouvoirs publics; c'est un effort qui exige la participation et l'engagement actifs de toutes les couches de la société, notamment les femmes, les jeunes, les médias et le secteur privé. C'est justement en raison de la portée et des dimensions larges de la corruption que nous estimons que cette question doit être traitée par d'autres organes compétents de l'ONU. La Convention des Nations Unies contre la corruption est le seul instrument juridiquement contraignant de lutte contre la corruption qui prévoit des interventions globales, et la grande majorité de nos États sont parties

à la Convention. À cet égard, nous saluons l'action menée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui fournit une assistance technique aux États Membres dans divers domaines thématiques liés à la corruption, tels que la prévention, l'éducation, le recouvrement des avoirs et l'intégrité dans le système de justice pénale.

En Afrique, nous avons été confrontés à de graves problèmes découlant de la corruption, qui entravent les efforts visant à promouvoir la gouvernance démocratique, la transformation socioéconomique, la paix et la sécurité et l'exercice des droits de l'homme. Le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, présidé par le Président Thabo Mbeki, a souligné l'ampleur du problème dans le rapport qu'il a soumis à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique en février 2015. Selon le rapport, le Groupe de haut niveau a constaté qu'en moyenne, les pays africains perdent 50 milliards de dollars chaque année – et ce chiffre pourrait monter à 148 milliards de dollars – en raison des flux financiers illicites. Toujours selon le rapport, la corruption joue un rôle clef dans la facilitation de ces flux.

C'est pourquoi l'Union africaine a proclamé 2018 Année africaine de la lutte contre la corruption, afin de freiner la corruption, qui est considérée comme un problème sociétal majeur source de revers dans le développement socio-économique et politique du continent. Nos dirigeants ont l'impression que si l'on ne s'attaque pas à la corruption à titre prioritaire, l'Afrique ne pourra pas faire de réels progrès dans la réalisation de son Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et qu'elle ne pourra pas non plus parvenir à faire taire les armes.

Au niveau de l'Union africaine, nous disposons également de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, ainsi que d'autres instruments juridiques visant à renforcer une culture de démocratie et à garantir la bonne gouvernance et l'état de droit. Nous pensons qu'une coopération et une collaboration accrues entre les organismes compétents du système des Nations Unies et l'Union africaine et ses mécanismes régionaux dans la lutte contre la corruption doivent être encouragées.

La séance est levée à midi.